

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 111 (1966)
Heft: 4

Vereinsnachrichten: Chronique "AVIA-DCA" romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les avantages du système sont évidents. De plus les ressorts principaux sont en position de repos tant que l'arme n'est pas utilisée.

En Europe, la firme Walther a réalisé d'excellentes armes semi-automatiques à « double action ». Avec ses modèles P 38, PP et PPK, elle s'est acquis une sérieuse clientèle.

Toutefois, les qualités de telles armes ont pour corollaire certains défauts qu'on ne saurait passer sous silence. Augmentation des pièces constitutives, complexité des appareils de sûreté, dessin tourmenté de la gâchette, prise du point d'arrêt plus « floue ».

Ces faiblesses nous incitent à proscrire le pistolet « double-action » pour l'emploi militaire et le tir de compétition. Par contre il sera l'arme de maison idéale. De même, il équippa à satisfaction policiers astreints au port d'une arme en permanence comme arme d'intimidation ou de défense occasionnelle.

R. Ramseyer

Chronique « A VIA-DCA » romande

Communications du Comité

Les officiers de DCA de langue française se sont réunis à Lausanne en assemblée générale annuelle samedi le 26 mars.

Le président a retracé l'activité de la société durant l'exercice écoulé. Ce compte rendu était optimiste, malgré les difficultés que rencontre chaque société à faire participer ses membres aux manifestations organisées pour eux. Le nombre des membres est réjouissant. La situation financière est saine.

Un comité quelque peu remanié a pris la direction des affaires pour une nouvelle période de deux ans:

Président: Col. EMG Racine Marcel, Payerne

Trésorier: Plt. Gorgerat, Yverdon

Secrétaire: Lt.Col. de Luze, Morges

Représentants des cantons:

Berne: Cap. Grivel, Bienne

Fribourg: Plt. Blanc, Fribourg

Genève: Plt. Métraux, Genève

Neuchâtel: Major Comtesse, Neuchâtel

Valais: Lt.Col. Favre, Sion

Vaud: Plt. Giron, Lausanne

Le programme d'activité pour 1966 comprend:

- La visite de l'aérodrome de Payerne et des installations du service de vol;
- la visite-surprise sous le motto: « Découvrons un nouveau canton ». Cette année, ce sera le canton du Valais.
- la participation aux conférences de la Société suisse des officiers dans les différents cantons;
- une visite à l'étranger, dont le cadre devra encore être précisé.

Après la séance administrative, le colonel EMG Racine a donné un bref aperçu des innovations qu'apporte le nouveau règlement d'engagement des troupes de DCA entré en vigueur au début de cette année. Cette information (dont nous ne pouvons pas donner de compte rendu parce qu'elle tombe sous le coup de la classification « Réservée aux besoins de service ») était d'autant plus la bienvenue qu'elle arrivait avant même que le règlement en question ne soit traduit.

Le comité

Visite de l'aérodrome de Payerne

La SSO de la Broye invite les officiers de DCA à participer à la visite de l'aérodrome

samedi, le 14 mai 1966

Rassemblement à 1400 devant la halle 2.

Bibliographie

Les livres

Revue de droit pénal militaire et de droit de la guerre

Le deuxième volume de 1965 de cette revue, qui est publiée sous les auspices de la Société internationale de droit pénal militaire et de droit de la guerre, contient d'abord un article de M. André Marchal, premier substitut de l'Auditeur militaire de Belgique, intitulé *Annotations relatives à l'ordre illégal en droit militaire belge*. On se souvient des controverses soulevées par le problème de l'ordre illégal dans l'immédiat après-guerre, problème qui est encore discuté devant les tribunaux allemands lors des procès intentés à des membres du parti national-socialiste qui ont participé à des actions de génocide ou à des mauvais traitements notamment dans les camps de concentration. La question soulevée par M. Marchal est dès lors d'un grand